

Préparation au mariage civil**Contexte de l'innovation**

Le mariage civil est un acte social et juridique protégé par les lois de la République française. Depuis plusieurs années, Crest mène une réflexion active sur ce mariage dont une trentaine de cérémonies sont célébrées par an.

La politique familiale ne doit pas se limiter à dispenser des services aux parents (mode de garde, allocations,...) mais également à soutenir la « famille durable » et il semble nécessaire d'accompagner les futurs époux afin qu'ils mesurent la portée de leur engagement et son importance sociale.

Cet engagement a été inscrit au 2ème volet de l'*agenda 21* qui comporte une série d'actions en faveur des familles.

Idée innovante

Créer un service public de préparation au mariage civil.

Objectif recherché

- Expliquer aux futurs époux les droits et les devoirs favorisant la stabilité et la sécurité familiale.
- Personnaliser la cérémonie civile afin que les époux s'approprient pleinement ce moment unique.

Démarche mise en œuvre

La ville s'est rapprochée de l'association Cap Mariage pour mettre au point ce nouveau service.

Les réunions de préparation se déroulent en présence d'élus, d'un agent d'Etat-civil, d'un notaire et des représentants de l'association Cap Mariage.

Ces partenaires ont été associés à la réflexion et à l'élaboration de ce nouveau service. Ce travail de concertation a débuté en avril 2011.

Contenu de la réalisation

Depuis début 2012, les futurs époux se voient remettre en mairie le guide du mariage et sont invités à participer à des réunions de préparation.

- Le guide du mariage se décline en trois temps :

C'est décidé... On va se marier,

Le jour J... La cérémonie,

On est marié... Ce que cela change.

On trouve en annexes :

- Formulaire de personnalisation de votre mariage civil,
- Formulaire de pièces administratives à fournir,
- Invitation à la rencontre de préparation de votre mariage civil.

La veille juridique et la mise à jour du document sont assurées par l'agent en charge de la thématique. Ce document est amené à être actualisé tous les ans.

- Les réunions d'informations se déroulent comme suit :

Accueil.

Intervention du notaire sur les aspects juridiques et sociaux du mariage.

Intervention de l'Officier d'Etat-civil et des élus : échange sur le guide et son contenu, échange sur la personnalisation de la cérémonie.

Intervention de l'association Cap Mariage : le sens de l'engagement, le mot alliance, le mot fidélité, la confiance, le mot assistance, la direction morale et matérielle des enfants, le mot communauté de vie, les mots droits et devoirs.

Quatre réunions annuelles sont programmées. Leur fréquence pourra évoluer en fonction des demandes. Elles nécessitent la présence d'un agent de l'Etat-civil, d'un élu, d'un représentant des notaires de la ville, qui se relaient à tour de rôle, et des représentants de l'association Cap Mariage (intervention bénévoles de ces deux partenaires).

Moyens humains et financiers

Conception du guide, en interne, lors de réunions de préparation réunissant des élus, le pilote du dossier en mairie, le responsable du service de l'Etat-civil, des représentants des notaires de la ville et l'association Cap Mariage.

Rédaction du guide par l'agent en charge du dossier (une semaine).

Conception graphique par le service communication (quatre jours).

Relectures du document par les élus et les services (deux jours).

En externe : l'impression du guide, en trente exemplaires pour la première année, a été confiée à un imprimeur local pour un coût de 600 euros.

Bilan de la réalisation

Une réunion de bilan est prévue une fois par an afin de mettre à jour le guide et d'évaluer la pertinence du service proposé au public.

Entre février 2012, date de mise en œuvre du service, et juin 2012, onze mariages ont été célébrés, cinq couples ont déjà participé aux réunions préparatoires et de nombreux retours positifs des futurs époux et de jeunes mariés nous sont adressés.